BURKINA FASO

DECRET N° 2012 950 /PRES/GC

Unité-Progrès-Justice

portant attribution à titre exceptionnel de la Médaille d'Honneur des Collectivités Locales

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,

VU la Constitution:

- VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre :
- VU le décret n° 2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU la loi n°7-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso;
- VU le décret n° 96-137/PRES/ du 25 avril 1996 portant nomination d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè;
- VU le décret n°2009-185/PRES/GC du 15 avril 2009 portant institution, organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè;
- VU le décret n°2009-186/PRES/GC du 15 avril 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè;
- Vu la loi n° 042/98/AN du 6 août 1998 portant organisation et fonctionnement de l'Administration du Territoire;
- VU la loi n° 042/98/AN du 6 août 1998 portant organisation et fonctionnement des Collectivités Locales ;
- Vu la loi nº 013/2001/AN du 2 juillet 2001 portant modification des lois 040, 041 et 043 du 6 août 1998;
- VU le décret n° 2003-605/PRES/GC du 26 novembre 2003 portant création de la Médaille d'Honneur des Collectivités Locales ;
- VU le décret n°2004-621/PRES/GC du 30 décembre 2004 instituant des droits de chancellerie pour l'attribution de l'Ordre du Mérite du Développement Rural et les Médailles du Faso;

DECRETE

- Article 1: Est attribuée à titre exceptionnel, la Médaille d'Honneur des Collectivités Locales aux Personnes dont les noms suivent:
- Mme. KESTEMONT Marie-Paule, née le 04 janvier 1958 à Etterbeek / Belgique
- M. MULLIEZ François, né le 18 avril 1941 à Montauban / France

.../...

M. INSTALLE Michel, Jules, Emmanuel, né le 08 mai 1939 à Gand / Belgique

Article 2 : le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 7 decembre 2012

Blaise COMPAORE